



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-130**  
**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER**  
**DEMENAGEMENT – STATIONNEMENT BENNE A GRAVAS**  
**7 PLACE COMMANDANT DEMARNE –PHARMACIE DU SALAGOU**

**Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** la demande de Monsieur FICNER Guillaume pour le déménagement de la pharmacie du Salagou au 7 place Commandant Demarne ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour faciliter le déménagement ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le stationnement d'une benne à gravas sera autorisée sur l'emplacement arrêt minute place Commandant Demarne, pour le déménagement de la pharmacie Du Salagou, (mobilier pharmaceutique), le jeudi 20 mars 2025 de 8h00 au vendredi 21 mars 2025 à 19h00.

**Article 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par le demandeur Monsieur FICNER Guillaume.

**Article 3 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 : Ampliation sera adressée à :**

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 12 mars 2025.

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER

